

HOTEL

LA SOLUTION D'ASSURANCE 5 ÉTOILES DESTINÉE À L'HÔTELLERIE.

Suisse Tourisme.
Partenaire officiel



SWICA

SÉCURITÉ ÉTENDUE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENT. POUR VOUS ET VOS EMPLOYÉS.

En matière de sécurité financière dans l'hôtellerie, SWICA est le partenaire qui s'impose. Les solutions d'assurance de SWICA s'adaptent au profil de risque de votre établissement.

Près de 27 000 entreprises, des PME jusqu'aux multinationales, font confiance à SWICA. Grâce à son large éventail de clients et à sa longue expérience, SWICA vous apporte une gestion professionnelle des risques et des prestations sur mesure. Adaptés aux besoins de l'hôtellerie, ces services vous garantissent un maximum de sécurité pour un minimum de contraintes administratives.

VOS AVANTAGES

- › Coordination des assurances sociales chez un seul et unique prestataire
- › Offre complète en cas de maladie et d'accident, pour les employés et les employeurs
- › Solutions sur mesure selon la CCNT
- › Un seul délai d'attente par employé dans l'année de travail
- › Solidarité entre les sexes (taux de primes hommes/femmes uniformisé)
- › Tarifs sur mesure et meilleur rapport prix/prestations
- › Pas de résiliation de police en cas de sinistre
- › Efficacité des processus administratifs, personnels et financiers grâce aux logiciels Mirus (les seuls certifiés CCNT)
- › Gestion systématique des absences pour réduire le taux d'absences au travail
- › Care Management compétent pour accélérer la réinsertion professionnelle
- › Prévention ciblée par la gestion de la santé en entreprise
- › Assistance informatique avec services en ligne
- › Service de télémédecine santé24 à l'écoute 24 heures sur 24, 365 jours par an, dans le monde entier et en quatre langues, pour les questions de prévention, de maladie, d'accident et de maternité

DES SOLUTIONS SUR MESURE, POUR UNE SÉCURITÉ ÉTENDUE

La solution sectorielle HOTEL se compose d'un menu complet de prestations. Et vous sert, à vous et à votre personnel, une sécurité étendue en cas de maladie et d'accident.





ASSURANCE INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MALADIE (IJM)

GARANTIT LE MAINTIEN DU VERSEMENT DU SALAIRE DE L'EMPLOYÉ

Pour les personnes concernées, la maladie frappe comme un rude coup du sort. Le législateur règle au moins le côté financier et oblige les employeurs à assurer les salaires de leurs employés par le biais d'une assurance indemnités journalières maladie. Si un employé se retrouve dans l'incapacité de travailler pour cause de maladie, cette assurance garantit le maintien du versement de son salaire. Les primes d'assurance sont à la charge, pour moitié, de l'employeur et, pour moitié, de l'employé. Les prestations d'assurance sont versées sous forme d'indemnités journalières. Leur montant est déterminé en fonction du degré d'incapacité de travailler.

ASSURANCE COLLECTIVE DES SOINS



AVANTAGES SWICA EXCLUSIFS, POUR VOUS ET VOS COLLABORATEURS.

Grâce à la collaboration avec des associations professionnelles, les employés de votre établissement et les membres de leurs familles bénéficient de remises attrayantes sur les primes d'une sélection d'assurances SWICA.

ASSURANCE-ACCIDENTS (LAA)

COUVERTURE EN CAS D'ACCIDENT PROFESSIONNEL, D'ACCIDENT NON PROFESSIONNEL ET DE MALADIE PROFESSIONNELLE

En Suisse, la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) contraint les employeurs à conclure une assurance-accidents professionnels et non professionnels pour leur personnel. Cette assurance alloue des prestations en cas d'accident professionnel et d'accident non professionnel. Les personnes n'atteignant un temps de travail hebdomadaire de huit heures ou plus auprès d'aucun employeur sont assurées uniquement pour les accidents professionnels, et non pour les accidents non professionnels. Les maladies professionnelles sont assimilées aux accidents professionnels. Les primes pour les accidents et les maladies professionnels sont à la charge de l'employeur, celles pour les accidents non professionnels, à celle de l'employé (retenue sur le salaire). L'assurance-accidents octroie des prestations tant en nature qu'en espèces.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE ACCIDENTS (LAA-C)

COMBLE LES LACUNES ET COUVRE DES RISQUES SUPPLÉMENTAIRES

Les prestations de l'assurance-accidents obligatoire (LAA) sont limitées. En principe, en cas d'accident, 80% du salaire est assuré. Une assurance-accidents LAA-C permet d'assurer les extensions de prestations ad hoc (prestations complémentaires pour vos employés). Dans l'assurance-accidents obligatoire, un séjour hospitalier suite à un accident est assuré «seulement» en division commune. Les prestations sont limitées même en cas d'accident à l'étranger et pour les frais engendrés. En concluant une assurance complémentaire accidents, vous pouvez combler ces lacunes, couvrir des risques supplémentaires pour vous et vos employés et assurer le versement de meilleures prestations en cas de séjour hospitalier.

SERVICES INFORMATIQUES: LES LOGICIELS MIRUS SONT DES OUTILS D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION EN UN.

Les logiciels Mirus vous permettent de créer des conditions idéales pour renforcer la compétitivité de votre hôtel ou de votre restaurant.

EFFICACITÉ

Les logiciels Mirus visent à accroître l'efficacité des processus administratifs et à gérer les ressources humaines et financières de manière à obtenir une portée maximale.

SPÉCIFICITÉ

Conçus spécialement pour l'hôtellerie et la restauration, les logiciels Mirus tiennent compte des spécificités du secteur, comme les importantes fluctuations de personnel et les variations saisonnières.

ADAPTABILITÉ

Les logiciels Mirus reflètent parfaitement les processus de l'hôtellerie et de la restauration. Ils tiennent compte des dispositions de la CCNT et offrent un haut degré de flexibilité.

MODULARITÉ

Les solutions de Mirus présentent une architecture modulaire. Les différents éléments sont disponibles séparément ou combinés.

	PERSONNEL	FINANCES	PROGRAMMES SPÉCIAUX
MODULES DE BASE/ ÉLÉMENTS SÉPARÉS	<ul style="list-style-type: none">› Gestion des RH Mirus› Planification des affectations Mirus	<ul style="list-style-type: none">› Comptabilité financière Mirus	<ul style="list-style-type: none">› Archivage électronique
MODULES COMPLÉMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none">› Budget et tableau des effectifs› Reporting› Saisie électronique du temps› Saisie biométrique du temps› Transmission électronique des salaires	<ul style="list-style-type: none">› Traitement débiteurs/ créiteurs› Etablissement du budget et évaluation des centres de coûts› Comptabilité des placements	<ul style="list-style-type: none">› Interfaces (par ex. SWICA)

UNE GESTION ÉTENDUE DE LA SANTÉ DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT.

SWICA est le seul prestataire à disposer d'une chaîne de prestations intégrale dans toutes les questions de santé. SWICA s'avère par conséquent le partenaire santé idéal des hôtels exigeants. La gamme va de la promotion de la santé jusqu'à la couverture étendue des risques financiers liés à la maladie et aux accidents, en passant par la gestion des absences et le Care Management.

RÉCOMPENSÉE PAR PROMOTION SANTÉ SUISSE

SWICA a fait ses preuves et dispose d'une longue expérience dans la gestion de la santé en entreprise. C'est pourquoi SWICA est le premier assureur-maladie et accidents récompensé par le label «Friendly Work Space» de Promotion Santé Suisse.

Les spécialistes SWICA de la promotion de la santé en entreprise analysent les risques sanitaires et vous proposent des mesures spécifiques en vue d'éliminer les causes d'absences. Ils vous soumettent des solutions destinées aux personnes concernées ou des mesures préventives pour l'ensemble du personnel et les mettent en œuvre de manière ciblée. Cette approche permet de réduire le taux d'absences de l'ordre de 20%.



A VOTRE SERVICE 365 JOURS PAR AN, 24 HEURES SUR 24.
Téléphone 0800 80 90 80 / [swica.ch](https://www.swica.ch)

